

# Examen Agent Sportif – 2ème session FFBB

## Lundi 12 avril 2021 de 14H à 16H

**ATTENTION : Les réponses devront être inscrites sur la copie d'examen en indiquant clairement le numéro de la question correspondante**

### **Question 1 :**

Deux de ses joueurs étant cas contact, une équipe de NM1 ne s'est pas déplacée pour une rencontre prévue à l'extérieur le 15 mars 2021, sans avoir enclenché la procédure d'urgence. Quelle décision prendra la FFBB à l'encontre de cette équipe ?

- a) Report de la rencontre
- b) Perte par forfait de la rencontre
- c) Ouverture d'une procédure disciplinaire
- d) Retrait d'1 point au classement
- e) Perte par pénalité de la rencontre

***(Une ou plusieurs réponses possibles - 0,25 point)***

### **Question 2 :**

Le statut JFL au sein des compétitions organisées par la LNB repose sur les prérequis suivants :

- a) Avoir été licencié FFBB et participé aux compétitions pendant au moins 4 saisons entre l'âge de 12 et 20 ans inclus
- b) Avoir été licencié FFBB et participé aux compétitions pendant au moins 4 saisons entre l'âge de 10 et 20 ans inclus
- c) Avoir été licencié FFBB et participé aux compétitions pendant au moins 3 saisons entre l'âge de 12 et 20 ans inclus
- d) Avoir été licencié FFBB et participé aux compétitions pendant au moins 3 saisons entre l'âge de 10 et 20 ans inclus
- e) Avoir au moins 1 sélection en équipe de France (Sénior ou jeunes)

***(Une ou plusieurs réponses possibles - 0,25 point)***

### **Question 3 :**

Un club de LF2 a demandé le report d'une rencontre pour cause de COVID-19. Après étude du dossier, le Groupe Sanitaire Fédéral décide de refuser le report. A qui cette décision doit-elle être notifiée ?

- a) Au club demandeur
- b) A l'adversaire du club demandeur
- c) A la Commission Fédérale des Compétitions
- d) A la Commission Haut-Niveau des Clubs
- e) A l'Agence Régionale de Santé du lieu de la rencontre

***(Une ou plusieurs réponses possibles - 0,25 point)***

**Question 4 :**

Sous quel délai les pièces nécessaires à la qualification d'un entraîneur principal d'un club de PRO B doivent parvenir à la LNB ?

- a) 24h avant la rencontre
- b) 48h avant la rencontre
- c) 72h avant la rencontre
- d) 96h avant la rencontre

***(Une ou plusieurs réponses possibles - 0,25 point)***

**Question 5 :**

Sous réserve du respect des autres conditions règlementaires, la FFBB peut délivrer une licence aux personnes domiciliées :

- a) En Espagne
- b) Dans la Principauté d'Andorre
- c) Dans la Principauté de Monaco
- d) En France
- e) En Allemagne

***(Une ou plusieurs réponses possibles - 0,5 point)***

**Question 6 :**

Un club de PRO B possède dans son équipe 1 joueur de nationalité USA, 1 de nationalité jamaïcaine, 1 de nationalité Croate et 5 JFL. Peut-il recruter un joueur argentin et l'aligner sur la feuille de match avec les autres joueurs visés ?

- a) Oui il peut le recruter et l'aligner sur la feuille de marque avec les autres joueurs
- b) Oui il peut le recruter mais ne pourra l'aligner sur la feuille de marque qu'à la place du joueur américain
- c) Oui il peut le recruter mais ne pourra l'aligner sur la feuille de marque qu'à la place du jamaïcain ou du croate
- d) Non il ne peut pas le recruter

***(Une ou plusieurs réponses possibles - 0,25 point)***

**Question 7 :**

Vous êtes le représentant d'un joueur professionnel évoluant dans une équipe de NM2. Son club fait l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire, il souhaite connaître dans quelle division son équipe sera engagée la saison suivante :

- a. En NM2
- b. En NM3
- c. En championnat régional du fait de l'exclusion de son club des compétitions nationales
- d. Dans aucune division du fait de la déchéance des droits sportifs de son club

***(Une ou plusieurs réponses possibles - 0,25 point)***

**Question 8 :**

Parmi les pièces suivantes, quelles sont celles indispensables à une qualification d'un joueur en Jeep® ELITE ?

- a) Extrait de casier judiciaire n°3
- b) Convention de prestation de service et la convention d'honoraire/rémunération en cas d'intervention d'un agent sportif
- c) Permis de conduire
- d) Diplôme d'entraîneur
- e) Les 3 exemplaires du Contrat de travail et avenant(s)
- f) Certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive

***(Une ou plusieurs réponses possibles - 0,75 point)***

**Question 9 :**

Au regard du règlement disciplinaire général de la FFBB, les organismes disciplinaires peuvent être saisis par :

- a. L'arbitre d'une rencontre ayant donné lieu à des incidents
- b. L'officiel de table de marque (OTM) d'une rencontre ayant donné lieu à des incidents
- c. Le Président FFBB
- d. Les membres du Comité Directeur de la FFBB
- e. Le Président de la Commission des Compétition

***(Une ou plusieurs réponses possibles - 0,5 point)***

**Question 10 :**

Le règlement sportif particulier Espoirs LFB/LF2 prévoit l'intégration de ces équipes dans les divisions NF1 et NF2. Chaque saison, combien d'équipes Espoirs LFB/LF2 sont engagées dans ces divisions :

- a. 11
- b. 12
- c. 13
- d. 14
- e. 15

***(Une ou plusieurs réponses possibles - 0,25 point)***

**Question 11 :**

Les règles de participation du règlement sportif particulier NF3 prévoient les couleurs de licences autorisées (nombre maximum) suivantes :

- a. 2 licences jaunes et 1 licence orange
- b. 1 licence jaune et 2 licences oranges
- c. 2 licences jaunes et 0 licence orange
- d. 1 licence jaune et 1 licence orange
- e. 0 licence jaune et 2 licences orange
- f. 0 licence jaune et 0 licence orange

***(Une ou plusieurs réponses possibles - 0,5 point)***

**Question 12 :**

Dans la liste suivante, quels sont les pays ayant signé les accords de Cotonou ?

- a) Afrique du Sud
- b) Libye
- c) Egypte
- d) République Dominicaine
- e) Mexique
- f) Comores

***(Une ou plusieurs réponses possibles - 0,5 point)***

**Question 13 :**

Dans la liste suivante, quels sont les pays dont la fédération est affiliée à la FIBA EUROPE

- a) Israël ;
- b) Iles Féroé ;
- c) Arménie ;
- d) Turquie ;
- e) Turkménistan ;

***(Question à 0,5 point)***

**Question 14 :**

Quelle est le salaire minimum applicable pour les entraîneurs principaux en Jeep Elite pour la saison 2020/2021 ?

***(Question à 0,25 point)***

**Question 15 :**

Quel est le salaire minimum applicable pour les entraîneurs assistant principal en Jeep Elite pour la saison 2020/2021 ?

***(Question à 0,25 point)***

**Question 16 :**

Un joueur majeur évoluant dans un club suisse vous sollicite pour venir jouer dans un club français. Il souhaite connaître la procédure pour obtenir la lettre de sortie auprès de la fédération suisse. Après vous être référé aux règlements FFBB, vous lui détaillez les documents et informations à transmettre à la FFBB ?

***(Question à 1,5 point)***

**Question 17 :**

Un joueur est sanctionné d'une faute disqualifiante avec rapport lors d'un match de championnat de Jeep® ELITE (JE). L'examen de son dossier est prévu à J+7 jours. Est-il autorisé à prendre part à la rencontre suivante de Jeep® ELITE prévue à J+4 ? Expliquez-pourquoi ?

***(Question à 0,5 point)***

**Question 18 :**

Un joueur peut-il signer un contrat Aspirant à la suite d'un contrat stagiaire ? Expliquez pourquoi ?

***(Question à 0,5 point)***

**Question 19 :**

Alors qu'elle avait toujours joué à l'étranger, une joueuse de NF1 termine sa 1<sup>ère</sup> saison dans le club français X. Elle souhaite renouveler sa licence dans ce même club X et vous interroge pour savoir si elle doit fournir à cette occasion :

- Un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou du Basket-ball en compétition
- Une attestation relative à ses réponses au questionnaire de santé
- Ces 2 documents

Vous lui expliquez alors les différentes situations et les documents à produire pour chaque cas (certificat médical, attestation réponses questionnaire de santé ou les 2).

***(Question à 1 point)***

**Question 20 :**

Un joueur est sanctionné de 3 matches de suspension par la Commission Juridique de Discipline et des règlements de la LNB. Peut-il faire appel de cette décision ? Si oui dans quel délai et auprès de qui ?

***(Question à 0,75 point)***

**Question 21 :**

Le joueur Pat REDWAY arrive au terme de sa convention de formation de 2 ans qu'il a signé avec son club de Jeep® ELITE. Ce dernier lui propose un contrat professionnel d'une durée de 5 saisons sportives. Le joueur s'interroge car il est inquiet de ses perspectives de temps de jeu au sein d'un club réputé pour recruter de nombreux joueurs étrangers.

Le joueur est sollicité par un autre club de Jeep® ELITE qui souhaite lui confier des responsabilités importantes en tant que meneur remplaçant malgré son jeune âge. Son agent lui indique qu'il peut également signer dans un club de NM1 très ambitieux qui recherche un jeune meneur titulaire formé en France. A un tournant de sa carrière, le joueur s'interroge sur son avenir et vous demande conseil :

- Est-il obligé de signer son premier contrat professionnel avec son club formateur ?
- Quelle est la durée maximale du premier contrat professionnel ?
- Quelles seraient les conséquences si Pat REDWAY refuse de donner une suite favorable à la proposition de son club formateur et décide de signer son premier contrat professionnel avec l'autre club de Jeep Elite ?
- Ces conséquences seraient-elles identiques si Pat REDWAY signe son premier contrat professionnel avec le club de NM1 ?

***(Question à 2 points)***

**Question 22 :**

Un joueur américain est engagé en tant que joueur professionnel par un club de Jeep Elite à l'intersaison. L'entraîneur n'est pas satisfait de son niveau de jeu et les parties rompent le contrat qui les lie d'un commun accord en décembre. Le joueur profite de cette période d'inactivité pour se marier avec sa compagne finlandaise et obtient la nationalité finlandaise le 12 janvier. Il a envie de revenir en France le 1<sup>er</sup> février et de retrouver un club évoluant dans les championnats LNB avant la fin du mois :

- Peut-il s'engager avec un club de Jeep Elite ? Pourquoi ?
- Peut-il s'engager avec un club de PRO B ? Pourquoi ?
- Peut-il accepter un contrat avec une période d'essai ? Au regard de quel texte ?
- Peut-il bénéficier de sa nationalité finlandaise s'il s'engage avec un nouveau club en février ? Pourquoi ?
- Sans club au 15 mars et toujours désireux d'évoluer avec un club LNB, son agent lui indique :
  - Sous quel statut il pourra être qualifié
  - Les clubs LNB avec lesquels il peut signer un contrat professionnel
  - La date de terme de son contrat

Quelles sont ces indications ?

***(Question à 3,5 points)***

**Question 23 :**

Au cours d'une saison non impactée par la crise sanitaire, la Présidente d'un club de NM2 est informée qu'un club de NM1 maintenu sportivement dans cette division souhaite s'engager dans une division inférieure pour la saison suivante. Les 4 clubs de NM1 relégués sportivement en NM2, ne souhaitent pas bénéficier d'un repêchage. Elle vous sollicite pour lui transmettre toute information nécessaire à sa compréhension :

- De la réglementation applicable et les modalités d'accession d'un club supplémentaire de NM2 en NM1 (décisions et organes compétents)
- Des critères de définition du ranking
- Du cas particulier des clubs qui contesteraient le refus du droit de s'engager dans la division pour laquelle ils se sont sportivement engagés
- Des conséquences sur une potentielle accession la ou les saisons suivantes, si son club décidait de refuser l'accession au terme de cette saison

***(Question à 5 points)***